

Formations Juridiques 2025



URI GRAND EST

Formations

- page 4 Licenciement économique
- page 5 Durée du travail
- page 6 Harcèlement moral et discrimination
- page 7 Référé : pour référés siégeant en 2025
- page 8 Référé pour les futurs référés
- page 9 Futurs nouveaux CPH
- page 10 Actus juridiques
- page 11 Fonctionnement des CPH
- page 12 Rassemblement CPH
- page 13 Défenseurs syndicaux
- page 14 Journée conseiller du salarié
- page 15 Assister un salarié

En pratiques

- page 3 Modalités d'inscription
- page 17 Modalités pratiques : prise en charge, etc...
- page 19 Droits à congés, modèles de lettres, etc...

Comment s'inscrire ?

J'ACTIVE MON ESPACE ADHÉRENT (si ce n'est pas déjà le cas).

À partir de mi-janvier, je recherche ma formation dans l'espace « Ma Formation en 1 clic » en vérifiant si je suis éligible ("Pour qui ?").

JE CHOISIS LA FORMATION

qui se déroule au plus proche de mon domicile.

JE PEUX BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE DE MON HÉBERGEMENT ET DU REPAS DU SOIR par la CFDT, à condition que la distance "domicile/lieu de formation" soit supérieure à 100 km ou que le temps soit supérieur à 1h15, par trajet. Si je souhaite participer à une session hors critères, je contacte la responsable formation :

carole.perrin@grandest.cfdt.fr

JE ME PRÉINSCRIS. Le syndicat sera informé de ma demande et devra la valider. Une fois validé par le syndicat, la demande sera enregistrée par le Secteur Formation et **je recevrais un mail de confirmation** via la plateforme « Ma Formation en 1 clic ». Ce mail comportera différents liens pour compléter les éléments nécessaires à la bonne suite administrative et logistique. Je complète ces éléments le cas échéant.

JE FAIS UNE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION AUPRÈS DE MON EMPLOYEUR (privé ou public) **au plus tard 30 jours** avant la date de la session (sauf exception prévue dans la convention collective ou un accord d'entreprise ou règles en vigueur dans les administrations ou ministères).

Même si la session devait être annulée, il vaut mieux avoir déposé la demande et la retirer, plutôt que de se voir refuser le congé, faute de l'avoir déposé dans les temps.

JE REÇOIS :

_ **MA CONVOCATION PAR MAIL AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE**, qui me confirme la date, l'heure ainsi que l'adresse du lieu de la formation. Afin de permettre la transmission des documents qui sont générés par l'adresse mail : GESTION DE LA FORMATION SYNDICALE EN LIGNE CFDT GFoSyEL@cfdt.fr.

Veillez à la paramétrer en "non spam" dans l'application de gestion des mails.

_ **UNE ATTESTATION DE STAGE** tenant compte de ma présence effective et le cas échéant les documents stagiaires, **par mail après la session.**

JE M'ENGAGE :

_ **À PARTICIPER À LA TOTALITÉ DE LA FORMATION.** Je préviens le secteur formation par mail en cas de **désistement*** ou de retard, le plus en amont possible.

_ **À FOURNIR UN IBAN** au mieux le jour de la formation pour le remboursement des frais qui se fait uniquement par virement.

Aucun remboursement ne sera effectué si l'IBAN ou les justificatifs arrivent plus de 15 jours après la session.



(*) En 2024, les désistements ont été extrêmement nombreux. Ils engendrent une surcharge de travail conséquente aux SF et parfois des conséquences financières. Nous vous demandons de faire de votre formation une priorité. Bien évidemment, nous ne sommes pas toujours maître des aléas, mais nous attirons votre attention sur le nécessaire « engagement » suite à une inscription, tant dans votre intérêt militant que dans le nôtre, pour une bonne gestion administrative et logistique.

Licenciement économique

3 jours

Modèle de demande
de congé : M1 - M2

POUR QUI ?

CPH et défenseurs

OBJECTIFS

S'approprier la procédure tout en connaissant les obligations de l'employeur et des IRP,
Appréhender la justification du licenciement économique et son appréciation par le juge Prud'homal,
Identifier le rôle de l'administration et du juge judiciaire ainsi que les différents recours,
Identifier les différentes sanctions applicables en matière de licenciement économique

51

CHÂLONS

22 au 24 avril

52

ST DIZIER

26 au 28 mai

54

NANCY

23 au 25 avril

57

METZ

09 au 11 avril

67

SCHILTIGHEIM

7 au 9 avril

68

SÉLESTAT

22 au 24 avril

Durée du travail

3 jours

Modèle de demande de congé : M1 - M2

POUR QUI ?

CPH et défenseurs

OBJECTIFS

Appréhender la notion de temps de travail effectif,
 Identifier les limites de la durée du travail,
 Distinguer les différentes possibilités d'aménagement du temps de travail

51

CHÂLONS

12 au 14 mars

52

ST DIZIER

24 au 26 mars

54

NANCY

19 au 21 mars

57

METZ

12 au 14 mars

67

SCHILTIGHEIM

11 au 13 mars

68

SÉLESTAT

18 au 20 mars

Harcèlement moral et discrimination

3 jours

 Modèle de demande
de congé : M1 - M2

POUR QUI ?

CPH et défenseurs

OBJECTIFS

Définir les notions de harcèlement, discrimination et harcèlement discriminatoire afin d'en identifier l'existence, S'approprier les règles relatives à la charge de la preuve et à la prescription des actions en matière de harcèlement moral et discrimination, Appréhender le rôle et les pouvoirs du juge Prud'homal en cas d'action en justice

51

CHÂLONS
17 au 19 septembre

52

ST DIZIER
13 au 15 octobre

54

NANCY
1 au 3 octobre

57

METZ
15 au 17 octobre

67

SCHILTIGHEIM
29 sept au 1 octobre

68

SÉLESTAT
20 au 22 octobre

Référé : pour référés siégeant en 2025

2 jours

Modèle de demande
de congé : M1 - M2

POUR QUI ?

CPH et défenseurs

57

METZ

13 et 14 février

OBJECTIFS

Définir l'environnement de la formation des référés et les règles de compétence qui la régissent,
Identifier les pouvoirs du juge des référés,
Connaître les règles de procédure applicables avant l'audience de plaidoirie,
Appréhender le rôle actif du juge pendant les plaidoiries,
Apprendre à délibérer et à rédiger une ordonnance de référé après l'audience,
Appréhender le prononcé, les suites et les voies de recours après l'audience

Référé pour les futurs référés

2 jours

Modèle de demande
de congé : M1 - M2

POUR QUI ?

CPH et défenseurs

57

METZ

24 et 25 septembre

OBJECTIFS

Définir l'environnement de la formation des référés et les règles de compétence qui la régissent,
Identifier les pouvoirs du juge des référés,
Connaître les règles de procédure applicables avant l'audience de plaidoirie,
Appréhender le rôle actif du juge pendant les plaidoiries,
Apprendre à délibérer et à rédiger une ordonnance de référé après l'audience,
Appréhender le prononcé, les suites et les voies de recours après l'audience

Futurs nouveaux CPH

LA CFDT ET VOUS

2 jours

Modèle de demande
de congé : M4

POUR QUI ?

Militants(es) souhaitant découvrir le mandat de conseiller prud'hommes

PROGRAMME

Conseil de prud'hommes, rôle, compétence
Rôle du juge prud'homal CFDT
Moyens statutaires et administratifs du conseiller
L'organisation juridictionnelle
Les sources de droit
L'organisation des conseils de Prud'hommes
La procédure prud'homale
Le jugement

Grand Est

EN VISIO

20 et 21 février

Grand Est

EN VISIO

27 et 28 mars

1 jour

Modèle de demande
de congé : M1 - M2

POUR QUI ?

CPH et défenseurs

OBJECTIFS

Faire le point sur l'évolution du droit du travail et de la Jurisprudence sur des thèmes d'actualité.

51

CHÂLONS

**18 juin
17 décembre**

52

ST DIZIER

**17 juin
16 décembre**

54

NANCY

**16 juin
15 décembre**

57

METZ

**19 juin
18 décembre**

67

SÉLESTAT

**3 juin
3 décembre**

Fonctionnement des CPH

LA CFDT ET VOUS

2 jours

Modèle de demande
de congé : M1

POUR QUI ?

Référents CPH et animateurs formations CPH

57

METZ

21 et 22 mai

OBJECTIFS

Aborder les problématiques liés au mandat de conseiller Prud'homme et le fonctionnement des CPH

Rassemblement CPH

LA CFDT ET VOUS

1 jour

Modèle de demande
de congé : M1

POUR QUI ?

CPH

PROGRAMME

Sera défini par le secteur juridique
confédéral

À NOTER

L'inscription se fera directement auprès
de la confédération

CONF

PARIS

**Une date sera
définie début 2025**

Défenseurs syndicaux

4 jours

Modèle de demande
de congé : M2

POUR QUI ?

Défenseurs uniquement

57

METZ

15 au 18 septembre

PROGRAMME

Connaître les différentes phases de la
défense juridique CFDT, l'accueil de
l'adhérent, la place et le rôle du syndi-
cat dans le processus...

Connaître la procédure CPH

Savoir constituer un dossier de défense

Savoir rédiger des conclusions

Appréhender la plaidoirie

Journée conseiller du salarié

LA CFDT ET VOUS

1 jour

Modèle de demande
de congé : M3

POUR QUI ?

Conseiller du salarié uniquement

PROGRAMME

Faire le point sur l'évolution du droit du travail et de la jurisprudence sur des thèmes concernant la mission et le rôle des conseillers du salarié.

Aborder les problématiques des conseillers sur des thèmes proposés par eux

Grand Est

EN VISIO

27 mai

Grand Est

EN VISIO

19 novembre

Assister un salarié - Secteur privé

2 jours

Modèle de demande de congé :
M3 : pour le conseiller du salarié
M4 : pour tout militant

POUR QUI ?

Militants du secteur privé, conseillers du salarié

OBJECTIFS

Appréhender la procédure disciplinaire dans l'entreprise

Donner les éléments nécessaires à l'accompagnement des salariés notamment lors de l'entretien préalable au licenciement

PROGRAMME

Les règles qui régissent : le droit disciplinaire, le licenciement et ses conséquences, la rupture conventionnelle
La préparation de l'entretien avec le salarié, l'employeur
Le compte-rendu pour le salarié, la section, le syndicat

À NOTER

En tant que représentant du personnel, vous êtes sollicités régulièrement par les salariés sur des questions disciplinaires. Cette formation vous permettra de repérer le cadre juridique dans lequel vous organisez la défense des intérêts des adhérents CFDT et des salariés.

08

CHARLEVILLE
4 et 5 novembre

10

TROYES
17 et 18 avril

54

NANCY
23 et 24 septembre

57

METZ
10 et 11 juin

88

ÉPINAL
3 et 4 avril

67

KINTZHEIM
13 et 14 octobre

68

LIEUX À DÉFINIR
13 et 14 mai



MONESPACE.CFDT.FR

VOTRE ESPACE POUR GARDER LE CONTACT !

SYNDICAT POUR CHACUN
AGE POUR TOUS



Adhérents,

Sur votre espace dédié vous pouvez :

- **Accéder directement à nos services** : Réponses à la carte, Job à la carte, MaFormation Cfdt en 1 clic, Partage de toit, Avantages & moi (pour les salariés des TPE), etc.
- **Contactez directement votre syndicat.**
- **Accéder à vos informations personnelles**, pour les consulter ou les mettre à jour.
- **Gérer votre cotisation et télécharger votre attestation fiscale.** Celle-ci vous donne droit à un crédit d'impôts.
- **Découvrir nos outils thématiques**, l'actualité de votre fédération et de votre région.
- **Consulter les petites annonces de nos adhérents** (location de vacances, ventes diverses, etc.), ou en déposer une.

RENDEZ-VOUS VITE SUR MONESPACE.CFDT.FR

Pour vous connecter, munissez-vous de votre carte d'adhérent.

SIMPLE, FACILE ET PRATIQUE !



PRISES EN CHARGE

La CFDT prend en charge à raison d'un trajet aller-retour par jour du domicile au lieu de stage par le trajet le plus court.

L'hébergement sera pris en charge par l'URI au delà de 100 km ou 1h15 de trajet. Dans ce cas, il est a privilégier dans un soucis de sécurité.

LIEUX

Peuvent participer dans les lieux de formation indiqués dans le catalogue :

1. Les militants habitant dans le département du lieu quel que soit la distance.
2. Les militants habitant, quel que soit le département, dans un périmètre dont le trajet domicile/ lieu de formation qui n'excède pas 100 km ou 1h15 pour 1 trajet et donc sans prise en charge d'un hébergement.
3. Lorsqu'il n'y a pas de formation pour une thématique selon les indications 1 et 2, il faut choisir la formation la plus proche de son domicile et ne pas oublier de demander l'hébergement dès son inscription.

Afin de limiter l'impact des frais de déplacement sur le budget global du secteur, les lieux de formation pourront être revus selon l'origine géographique de la majorité des stagiaires inscrits.

TAUX DE REMBOURSEMENT

La charte financière de l'URI GE déterminant, entre autres, les taux de remboursements est en cours de révision. Elle sera validée lors d'un prochain Bureau Régional.

Les nouveaux taux seront communiqués après validation.

Les remboursements anciennement pratiqués étaient :

- 0,22 € / km pour 1 personne dans la voiture,
- 0,30 € / km pour 2 personnes dans la voiture,
- 0,40 € / km à partir de 3 personnes dans la voiture,
- sur la base d'un aller-retour en 2^{ème} classe sur présentation des billets de train.
- Parking : dans la limite de 5 €/jour par voiture maximum.
- Pas de remboursement des frais de taxi.
- Pas de remboursement si le total des frais est inférieur à 5 €.

Grâce à son réseau, la CFDT se charge des réservations d'hébergement et de repas pour que la participation à la formation se passe dans les meilleures conditions.

HÉBERGEMENT



La CFDT se charge de la réservation !

La CFDT réserve et prend en charge l'hébergement lorsque le trajet domicile / lieu de formation est de plus de 100 km ou plus d'1h15, en chambre double, dans un lieu défini par elle.

La demande d'hébergement doit être faite au moment de l'inscription. Les demandes faites moins de 30 jours avant la formation, ne seront pas prises en charge.

REPAS

La CFDT organise la restauration !

La restauration du midi est organisée et prise en charge directement par la CFDT. Aucun remboursement ne sera opéré.

Il n'y a pas de prise en charge de boissons alcoolisées.

La CFDT prend en charge les frais de repas du soir s'ils ne peuvent être pris dans le lieu d'hébergement. à hauteur de 17,50 € par stagiaire, sur présentation du justificatif.



Les droits à congés C.F.E.S.E.S.

Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale

POUR TOUS LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ OU PUBLIC

Code du travail : articles L 2145-1 à L 2145-13

Fonction publique d'état : décret n°84-474 du 15 juin 1984 - décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020

Fonction publique territoriale : décret n°85-552 du 22 mai 1985 - décret n°2021-571 du 10 mai 2021

Fonction publique hospitalière : décret n°88-676 du 6 mai 1988 - décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021

DURÉE DU CONGÉ

12 jours par an par salarié en fonction de l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement.

6 jours supplémentaires pour les salariés du **secteur privé** appelés à exercer des fonctions syndicales ou les animateurs de formations syndicales.

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à 1/2 journée.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

La prise en charge des frais de formation peut être négociée en amont.

Certaines conventions, accords d'entreprise ou statuts peuvent prévoir des droits également.

Le CSE peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des élus suppléants et des délégués syndicaux de l'entreprise.

Article L 2315-61 du code du travail

MAINTIEN DU SALAIRE

Secteur privé : l'employeur a obligation de maintenir la rémunération totale du participant à la formation.

Article L 2145-6 du code du travail

Fonctions publiques : maintien de la rémunération.

ASSIMILATION À DU TRAVAIL EFFECTIF

La durée du congé ne peut pas être imputée sur celle du congé payé annuel.

Pendant la durée du congé de formation, le salarié bénéficie de la législation sur les accidents du travail (*sur le trajet domicile/lieu de stage et pendant la durée de celui-ci*).

La durée du congé de formation est assimilée à une durée de travail effectif, pour la détermination de l'ensemble des droits résultant du contrat de travail : droits à congés payés, aux prestations d'assurances sociales et familiales.

Article L 2145-10 du code du travail

CHOIX DE L'ORGANISME DE FORMATION

Il relève du choix du salarié et ne peut être imposé par l'employeur.

Cependant, l'organisme qui dispense la formation doit être agréé. C'est le cas de la CFDT.

(Arrêté du 25 janvier 2021 paru au JORF du 30 janvier 2021).

LE DÉLAI DE DÉPÔT DU CONGÉ FORMATION

30 trente jours avant le début du congé de formation,

Code du travail : article R 2145-4

Voir pages suivantes pour les particularités pour les CPH, les défenseurs syndicaux et les conseillers du salarié.

LE DÉLAI DE RÉPONSE DE L'EMPLOYEUR

8 jours à compter de la réception de la demande. Passé ce délai, l'employeur ne peut plus refuser le congé.

Code du travail : article R 2145-5

LES CAS DE REFUS ET OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR

S'il peut démontrer que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande, l'employeur doit notifier et motiver son refus à l'intéressé, après avis conforme de CSE. Les demandes déjà différées précédemment doivent être satisfaites en priorité. Une demande de formation des élus au CSE aux missions SSCT ne peut être reportée au-delà de la limite de six mois. Pour contester un refus injustifié, saisir le bureau de jugement du conseil des Prud'hommes qui statuera en dernier ressort selon les formes applicables au référé.

Code du travail : article L 2145-11

L'article L 1442-2 du code du travail fait obligation aux employeurs d'accorder des autorisations d'absence aux membres d'un conseil de prud'hommes, salariés de leurs entreprises.

DURÉE DU CONGÉ

Ces demandes d'autorisations d'absence sont faites par le salarié et accordées obligatoirement dans la limite de six semaines au titre de la formation continue, par mandat. Elles peuvent être fractionnées.

Par ailleurs, l'article D 1442-7 du code du travail limite la durée totale d'absence d'un conseiller prud'hommes pour sa participation à un ou plusieurs stages, à deux semaines au cours d'une même année civile.

DÉLAIS DE DÉPÔT

Au moins trente jours à l'avance, en cas de durée d'absence égale ou supérieure à trois journées de travail consécutives ;

Au moins quinze jours à l'avance dans les autres cas.

Cette information précise la date, la durée et les horaires du stage ainsi que le nom de l'établissement ou de l'organisme responsable.

MAINTIEN DU SALAIRE

Les conseillers prud'hommes ne doivent subir aucune perte de salaire du fait de leur participation à un stage de formation. Le conseiller prud'homme étant un salarié, il a droit à ce titre, et en sus, aux jours de formation dans le cadre du CFESS.

MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ

M1



FORMATION CONSEILLERS PRUD'HOMMES

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ...

jours, du au , de 9h à 17h, en vue de participer à une session de formation pour les élus prud'homme, conformément aux dispositions de l'article L 1442-2 et D 1442-7 du Code du Travail.

Cette formation est assurée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'ISEFOJ CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

L'employeur accorde au défenseur syndical des autorisations d'absence pour les besoins de sa formation dans la limite de deux semaines par période de quatre ans suivant la publication de la liste des défenseurs syndicaux sur laquelle il est inscrit. Article L 1453-7. Le congé est à déposer 30 jours à l'avance, pour une absence au moins égale à trois journées de travail consécutives ; au moins 15 jours à l'avance dans les autres cas. Ces absences sont rémunérées par l'employeur.

MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ

M2



FORMATION DÉFENSEURS SYNDICAUX

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du au , en vue de participer à une session de formation pour les défenseurs syndicaux, conformément aux dispositions de l'article L 1453-7 du Code du Travail.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

Conseillers du salarié - Secteur privé

Les salariés qui exercent les fonctions de « *conseiller du salarié* » bénéficient d'un congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale selon l'article L 1232-12. Ainsi, l'employeur accorde des autorisations d'absence pour les besoins de sa formation dans la limite de deux semaines par période de trois ans suivant la publication de la liste des conseillers par le Préfet.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

FORMATION CONSEILLERS DU SALARIÉ

M3



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du au , en vue de participer à une session de formation pour les conseillers du salariés, conformément aux dispositions de l'article L 1232-12 du Code du Travail.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

Congé de Formation Économique Sociale Environnementale et Syndicale



MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ

M4

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ... au ... (et du ... au ... si formation en plusieurs sessions), pour suivre une action de formation, d'une durée de ... jours, au titre du Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale (CFESES), conformément aux articles L.2145-1 à 13 et R.2145-4 du Code du Travail.

Conformément à l'article L. 2145-6, je demande le maintien total de ma rémunération par l'entreprise. Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ... , l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

Malakoff Humanis est là pour vous !

Chômage, divorce, handicap, dépendance, maladie... les sources de fragilité sont nombreuses. Chaque jour, nous accompagnons nos assurés et leur famille avec des solutions concrètes, un accompagnement personnalisé et des aides financières ⁽¹⁾ autour de 5 thématiques : handicap, aidants, cancer, bien-vieillir et fragilités sociales.

Notre objectif ? Protéger et améliorer la qualité de vie de chacun avec :

- des dispositifs sur-mesure pour vivre le handicap autrement,
- des solutions concrètes pour ceux qui prennent soin d'un proche au quotidien,
- un accompagnement personnalisé pour faciliter le retour à l'emploi des personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie grave,
- des réponses aux questions et des solutions pour aborder sa retraite en douceur,
- des services qui protègent les salariés et leur famille dans tous les moments de la vie même les plus difficiles.

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis place l'humain au cœur de ses solutions d'accompagnement et de ses innovations pour offrir à ses clients la meilleure qualité de services. Engagé pour une société plus inclusive, Malakoff Humanis est convaincu que les entreprises ont un rôle à jouer au sein de la société et qu'elles doivent contribuer à la rendre plus juste et plus inclusive.

Vous souhaitez découvrir et/ou souscrire à nos offres, rendez-vous sur notre site internet : malakoffhumanis.com

Retrouvez-nous sur
malakoffhumanis.com



Héros du quotidien, les aidants ont besoin de soutien.

Saviez-vous qu'en France aujourd'hui, presque 1 salarié sur 5 est un aidant ⁽²⁾ ? C'est à dire une personne qui vient en aide à un de ses proches en situation de handicap, de dépendance ou de maladie, tout en poursuivant son activité professionnelle. Par manque de temps, stress, difficultés d'organisation... les impacts sur la vie professionnelle sont nombreux (absentéisme, concentration, fatigue...).

Malakoff Humanis, leur donne un coup de pouce avec des services concrets et des aides financières pour rester auprès d'un enfant gravement malade ou en cas d'hospitalisation, profiter d'un répit, accompagner un proche en fin de vie, se renseigner sur les démarches (Ligne Info Aidant) ou en savoir plus avec un site internet d'informations, d'orientation et de services pour les aidants et les aidés (essentiel-autonomie.com).

(1) Nos aides sont attribuées sous condition de ressources et en complément des dispositifs publics. (2) Source : Baromètre et santé et qualité de vie au travail, réalisé auprès de 3 500 salariés du secteur privé, Malakoff Humanis 2018.

PLUS DE *PROXIMITÉ* POUR SE *FORMER PLUS*



Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Grand Est
Secteur Formation - 6 rue Mon Désert 54000 Nancy

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

grandest.cfdt.fr